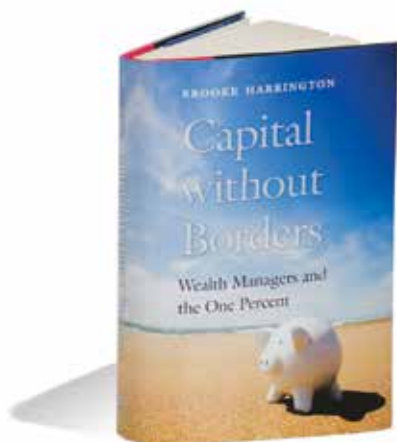


Contrôler le gestionnaire



Brooke Harrington

Capital without Borders

Wealth Managers and the One Percent

Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 2016, 358 pages, 22,95 \$ (toilé).

L'auteur de best-sellers John Grisham est réputé pour les recherches approfondies qu'il effectue avant d'écrire un roman. La sociologue Brooke Harrington, auteure de *Capital without Borders*, va encore plus loin en se plongeant dans l'ethnographie pour comprendre les gérants de fortune qui, selon elle, ont contribué à la criante inégalité de richesse dans le monde d'aujourd'hui. Huit années de travail, y compris l'acquisition d'un diplôme de gestion de patrimoine et 65 entretiens avec des gestionnaires dans 18 pays, lui ont permis de lever le voile sur ce métier.

L'histoire de la gestion de fortune commence au Moyen-Âge, où il était courant qu'un propriétaire terrien s'en allant à la guerre place ses titres de propriété en fiducie. La reconnaissance de la profession de fiduciaire est venue plus tard, au XIX^e siècle. Au cours des 20 à 25 dernières années, l'art de mettre la fortune à l'abri de l'impôt et du fisc est devenu une entreprise mondiale qui demande la coopération des banques, des cabinets juridiques et des experts-comptables. Selon Harrington, cette évolution exige une nouvelle sorte d'expertise professionnelle au

service de capitaux et de clients transnationaux et hypermobiles. La Society of Trust and Estate Practitioners, créée en 1991 et connue sous son acronyme STEP, compte 20.000 experts qualifiés.

Harrington constate que les gérants de patrimoine ont mis au point des tactiques et techniques novatrices pour aider leurs clients à profiter des lacunes juridiques et des règles contradictoires s'appliquant aux transactions transfrontalières — l'arbitrage réglementaire — afin de minimiser leurs charges fiscales, de protéger leurs actifs des créanciers ou des époux divorcés et de transmettre leur fortune à leurs héritiers. Le recours aux places financières offshore — paradis fiscaux abritant les milliers de milliards de dollars de particuliers ou d'entreprises — est devenu un élément essentiel de la gestion patrimoniale des uns comme des autres. Les gérants de fortune placent chaque actif là où les intérêts de leurs clients sont les mieux servis et les dispersent aussi largement que possible. Certains rédigent même des textes de loi au nom des États étrangers pour leur permettre d'attirer plus d'investissements extérieurs et s'esclaffent à l'idée que Bill Gates n'ait pas songé à créer Microsoft à l'étranger.

Si les gérants de patrimoine ont tendance à considérer que l'évasion fiscale est une forme d'autodéfense contre l'abus de pouvoir de l'autorité publique, ils évitent à tout prix le moindre acte criminel, indique Harrington. Mais cela ne les empêche pas d'user de stratégies qui, bien que légales, sont socialement destructrices. C'est «un jeu du chat et de la souris avec les autorités fiscales de par le monde», explique un gestionnaire.

Harrington considère que les gestionnaires exacerbent l'inégalité de deux manières : en perpétuant les fortunes familiales pendant des générations et en facilitant l'évasion fiscale et l'absence d'endettement. Les fortunes dynastiques se maintiennent grâce à l'intervention de ces professionnels, de sorte que 0,7 % des habitants de la planète détiennent 41 % de la richesse mondiale. Et l'adresse avec laquelle

ces spécialistes jonglent avec les fiducies et autres structures explique aussi pourquoi l'homme de la rue n'a guère conscience de cette prodigieuse concentration du pouvoir économique.

Cependant, d'après Harrington, l'horizon s'assombrit pour les super-riches et les gérants de fortune. En avril 2009, les dirigeants du Groupe des 20 pays les plus industrialisés (G-20) ont entrepris de mettre fin à l'ère du secret bancaire. Cette initiative a amélioré l'efficacité de la lutte contre l'évasion fiscale facilitée par les places financières offshore et le secret bancaire. Toutes les places financières se sont engagées à respecter les normes internationales de transparence fiscale, faute de quoi elles s'exposent à être déclarées non coopératives. L'échange automatique d'informations doit débiter au plus tard en 2018. Les pays doivent aussi signaler les bénéficiaires effectifs.

Mais le secret et l'opacité des transactions financières ont la vie dure, rappelle Harrington. Les nouvelles règles vont donner naissance à de nouvelles trouvailles juridico-financières, les gérants de fortune adaptant leurs services pour se plier à la réglementation grâce à une «conformité créative». Harrington suggère en définitive de cibler non pas les riches qui cherchent à dissimuler leurs actifs, mais plutôt les professionnels qui leur en donnent les moyens. «Mieux vaudrait encourager les gérants de fortune à utiliser leurs extraordinaires compétences juridiques, administratives et financières de façon moins nuisible, voire même bénéfique pour les États et la société.»

Cet ouvrage peut être utile aux dirigeants et aux inspecteurs des impôts, et tombe à pic : la fuite de documents du cabinet de conseil juridique Mossack Fonseca basé au Panama — les fameux *Panama papers* — a amené le G-20 à améliorer la transparence et l'échange de l'information pour mettre un terme à la fraude et l'évasion fiscale favorisées par les places financières offshore.

Kiyoshi Nakayama

Conseiller

Département juridique du FMI